



Direction Générale de l'Action Sociale
Sous-direction des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions.
Bureau des politiques de prévention, d'insertion et de l'accès aux droits.
14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07SP

Note d'information sur

l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par décision n° 1098/2008 du Parlement et du Conseil européens du 22 octobre 2008, l'année 2010 a été proclamée « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

L'adoption de cette décision représente un engagement politique fort des Etats membres au plus haut niveau. Les autorités françaises souhaitent fortement s'impliquer dans sa réussite.

La réussite et la portée de l'année 2010 ne peuvent se limiter à une organisation nationale. A ce titre, l'implication de tous les partenaires territoriaux au niveau régional et départemental est indispensable.

Organisation de l'année

La commission européenne : arbitre et financeur

L'Union européenne contribue au financement des événements organisés par les Etats membres selon le mécanisme du cofinancement européen, la Commission finançant la mise en œuvre de l'année à hauteur des sommes engagées par l'Etat membre. La participation maximale communautaire envisagée se monte à environ 750.800 euros, la France étant le pays ayant, à égalité avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, la plus forte allocation de fonds de la part de la Commission.

Au niveau national : pilotage stratégique et gestion financière

La Direction générale de l'action sociale est chargée de l'orientation et de l'animation politique de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Madame Brigitte Bernex, sous-directrice des Politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions à la DGAS représente la France au Comité consultatif chargé d'assister la Commission européenne dans le pilotage de l'année européenne.

Par ailleurs, la gestion des crédits et le suivi budgétaire se feront selon la procédure de « gestion centralisée indirecte » (articles 54-2, et 56-1 du règlement financier du Conseil). La DGAS a proposé que ce volet soit confié à l'Agence de service et de paiement (ASP), l'ASP étant un organisme remplissant les conditions juridiques requises par le droit financier communautaire. Une décision l'habilitant formellement à remplir la fonction d'Organisme national de mise en œuvre (NIB) est attendue de la Commission.

Le comité de pilotage national a été mis en place sous la responsabilité de la DGAS. Il intègre les représentants des différentes parties prenantes (administrations, élus, grands réseaux associatifs, partenaires sociaux, observatoires et experts, représentants de personnes en situation de pauvreté). Il s'appuie, notamment, sur les travaux engagés par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), au sein d'un groupe de travail spécifique. Il a tenu sa première réunion le 20 mars 2009 afin de définir le fil rouge et les grands thèmes du programme national que le COPIL du 5 mai a eu pour objet de valider.

La coopération des régions

Les services de l'Etat, les délégations des grands réseaux associatifs, les collectivités territoriales sont appelés à se mobiliser pour garantir une remontée équilibrée de projets locaux.

Ainsi, il est demandé aux préfets de région de mobiliser les partenaires territoriaux selon les modalités qu'il leur appartient de définir en fonction de la diversité des contextes locaux. Ils pourraient, par exemple, installer des comités de pilotage régionaux sur le modèle du COPIL national. Ils pourraient aussi, de façon plus informelle, s'appuyer sur leur partenariat avec les parties prenantes qu'ils considèrent les plus investies et les mieux informées sur leur territoire en matière de lutte contre la pauvreté (Conseil général, délégations de réseaux associatifs, services déconcentrés...).

La mobilisation locale a pour objectifs :

- Informer sur l'année européenne et ses enjeux,
- Identifier des actions à partir d'appels à projet,
- Animer et assurer le lien avec la presse régionale,
- Evaluer au fil de la mise en œuvre,
- Retenir des préconisations adaptées au territoire,
- Assurer la remontée de ces préconisations et celle de bonnes pratiques qui pourraient être reprises à un niveau national et européen.

Le programme

Le programme national a été élaboré dans le respect des processus de concertation habituels avec l'ensemble des parties prenantes (administrations et société civile).

Il répond aux attentes de la Commission et s'inscrit dans les principes directeurs qu'elle a définis dans son document-cadre stratégique : reconnaissance des droits fondamentaux des personnes et accès à ces droits, responsabilité partagée (à la fois collective et individuelle) et participation de tous les acteurs, y compris les personnes en situation d'exclusion, création de partenariats dynamiques (société civile/parties prenantes/entreprises privées), promotion de la cohésion sociale, engagements et actions concrètes en faveur de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, intensification de l'action de l'Union européenne et des Etats membres et mobilisation de tous les acteurs.

Il est par ailleurs, comme le souhaite la Commission européenne, cohérent avec les stratégies nationales et à ce titre a partie liée avec l'exercice communautaire d'élaboration et de suivi du Plan national d'action pour l'inclusion sociale.

Il définit :

- Des objectifs nationaux

Au premier titre desquels la lutte contre la pauvreté sociale et l'exclusion sociale sous toutes ses formes par l'effectivité des droits fondamentaux pour tous et la contribution à l'objectif national fixé à l'automne 2007 de réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans.

D'autres objectifs visent à promouvoir sur tout le territoire les dispositifs d'insertion sociale ainsi qu'à renforcer l'appropriation par tous des outils mis en place au niveau européen dans ce secteur.

- Un axe de travail

Le Comité de pilotage national a retenu comme axe de travail l'affirmation que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un élément essentiel du développement durable de notre société.

- Trois thèmes

Pour illustrer ce message, il a retenu trois thèmes à travers lesquels seront choisis les projets :

1 – Le partenariat territorial ou la gouvernance territoriale qui peut se résumer par la recherche de projets valorisant le travail partenarial et la responsabilité partagée sur les territoires.

2 – Les parcours d'insertion conçus comme les étapes adaptées à la situation des personnes, et définies avec elles pour accéder à l'effectivité des droits fondamentaux. Ce thème permettra de mettre en valeur soit des individus aux parcours exemplaires, soit la construction de parcours articulant les étapes en valorisant l'accompagnement global des personnes et la mise en cohérence entre les dispositifs.

3 – La citoyenneté, entendue comme l'accès aux services, l'accès aux droits et l'accès à la parole et à sa prise en compte. Ce thème doit permettre la remontée d'actions visant à conforter la dignité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et leur participation comme citoyens.

- Une stratégie de communication

Plusieurs catégories de publics cibles sont à envisager à tous les échelons territoriaux ; le grand public, les personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion, les décideurs politiques, le monde de l'entreprise, le monde économique, les partenaires sociaux etc.

Deux niveaux de communication sont à envisager :

- événementielle et/ou politique assurant la visibilité de l'année
- pédagogique visant une prise de conscience sur le long terme

- Différents types d'actions et de projets

Afin d'éviter le saupoudrage des crédits, il est prévu de retenir, in fine, une trentaine de projets financés. Cependant, certains projets pourront, hors financement, être labellisés « année 2010 », sans limitation de nombre et tout au long de l'année. Ils pourront également faire appel à des financements extérieurs, ou bénéficier de mécénats.

Les actions financées peuvent revêtir les formes d'intervention suivantes : rencontres et manifestations, campagnes informatives, promotionnelles, pédagogiques, réalisation d'enquêtes et de documents etc.

En dehors des conférences d'ouverture et de clôture, il est prévu des conférences nationales « décentralisées » en région sur chacun des thèmes cités et des conférences à caractère transfrontalier avec nos partenaires d'autres Etats membres sur des expériences communes.

Le Comité de pilotage national a penché pour la sélection de projets permettant de mettre en valeur des pratiques réussies et transposables, mais a également appelé à rechercher une dimension plus pérenne au travail qui sera développé autour de cette année.

- Des critères de sélection précis et croisés

Outre l'intégration systématique de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes, et de la nécessaire prise en compte de l'accessibilité des actions aux personnes handicapées, les projets présentés devront :

- ressortir d'un des trois thèmes retenus ;
- faire ressortir les cibles auxquelles ils s'adressent ;
- préciser, en les associant, leurs objectifs, les modalités et les moyens à mobiliser ;
- justifier de leur portée au delà de l'année 2010 elle-même ;
- se situer soit comme projet pédagogique (bonne pratique transposable) soit comme réponse innovante et/ou pérenne, soit comme participant d'une préconisation à long terme.

Le calendrier

Sélection des projets :

Juillet 2009 : diffusion du cahier des charges,

Juillet à fin octobre 2009 : remontée des projets,

Novembre 2009 : sélection nationale définitive,

Décembre 2009 : remontée des projets à la Commission européenne.

Communication :

Juillet au 17 octobre 2009 : réalisation du site internet dédié, création du message clef et de ses déclinaisons, création de l'identité visuelle,

Juillet 2009 à janvier 2010 : préparation de la cérémonie d'ouverture,

Juillet à décembre 2009 : Recherche de partenariats (entreprises, collectivités locales, média, autres Etats-membres).

Organisation des temps forts nationaux :

Juillet à décembre 2009 : Préparation des trois séminaires nationaux décentralisés sur les trois thèmes et/ou des séminaires transfrontaliers, prise de contact pour la valorisation de projets inter-Etats membres.

Avril à fin 2010 : Préparation de la cérémonie de clôture.

Temps forts communautaires :

- Participation à la conférence d'ouverture en Espagne en janvier 2010,
- Participation aux 9èmes rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté (mai 2010),
- Participation à la 9^{ème} Table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale (présidence Belge en octobre 2010)
- Conférence de clôture sous présidence belge fin 2010.

Début des activités de l'Année (Mars/Avril 2010)

2011 : temps d'évaluation et de bilan.

En conclusion : un partenariat national/régional articulé autour de trois missions essentielles
--

La sélection des projets labellisés et des projets financés. Cette sélection doit être achevée au niveau national en octobre-novembre 2009 pour transmission à la Commission européenne début décembre. Il est envisagé de retenir un nombre restreint de projets (20 à 30 pour l'ensemble du territoire) afin d'éviter le saupoudrage des crédits. La prise en compte, dans les appels à projet, des critères de sélection développés dans le programme (et notamment l'inscription dans au moins un des trois thèmes avancés) s'avère donc déterminante. Par ailleurs, les projets sélectionnés devront participer d'une dynamique partenariale et s'ancrer de manière pérenne dans le territoire.

La gestion des relations avec la presse nationale et régionale, écrite et audiovisuelle, qui doit se faire l'écho des temps forts de l'année, qu'ils soient européens, nationaux ou locaux.

La remontée de bonnes pratiques et l'élaboration de préconisations contribuant à la formulation d'engagements politiques que portera la France lors de la séance de clôture.
